

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2024-043

Date de la convocation : 07/05/2024

Membres en exercice : 24

Membres présents : 18

Membres votants : 21

Le seize mai deux mille vingt-quatre, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes Danièle ANDREY, Valentine DION, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, Françoise PAYEN et MM Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Bruno DAUPHY, Pierre DEMISSY, Yann DUGARD, Vincent FLEURY, Pierre LAURENT-CHAUVEY, Gérald LORFEUVRE, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Désiré NANJI, René SALEZ, Benoît SINGLIT et Vincent THIERION.

Représentés : M. Jean DE POUILLY donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT-CHAUVEY, M. Pierre POTRON donne pouvoir de vote à M. Vincent THIERION et M. Jean-Pol RICHELET donne pouvoir de vote à M. Bruno DAUPHY.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX PROJETS PEDAGOGIQUES – SIVOM DE L'ARGONNE ARDENNAISE

Vu la délibération n°DC2023/38 du Conseil communautaire du 12 avril 2023 validant le principe de soutien financier des actions pédagogiques jusqu'à 50% du montant des projets,

Vu la délibération n°02/2023 du SIVOM de l'Argonne Ardennaise décidant de la participation financière pour les activités pédagogiques des enfants du pôle scolaire de Grandpré,

Vu la demande de subvention déposée par le SIVOM de l'Argonne Ardennaise pour différents projets pédagogiques,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** une subvention au SIVOM de l'Argonne Ardennaise d'un montant de 3 124€ pour les projets pédagogiques réalisés au pôle scolaire de Grandpré sur l'année 2023 ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Le Président,



Benoît SINGLIT